



République Française – Eure-et-Loir  
**Commune du Gué-de-Longroi**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 JANVIER 2025**

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 6 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie du Gué-de-Longroi, sous la présidence de Monsieur Pascal BOUCHER, Maire

Date de convocation : 19/12/2024

*Nombre de conseillers : 14*  
*Présents : 10*  
*Votants : 11*

Étaient présents : Monsieur Pascal BOUCHER, Monsieur Louis PONS, Madame Geneviève HEE, Monsieur Pascal LAYA, Monsieur Dominique PINGAULT, Monsieur Frédéric DESCHAMPS, Madame Annie MADELAINE, Madame Estelle ISAMBERT, Monsieur Marc FOUGHALL, Monsieur Clément SAVOURÉ

Étaient représentés : Nadine COUTELLER par pouvoir à Madame Geneviève HEE

Absents : Monsieur Hervé KAMOUGUE, Monsieur Sébastien MINEAU  
Monsieur Alain KERUZORE

**Ouverture de la séance à 20h35**

Mr LAYA Pascal est déclaré secrétaire de séance.

---

**Ordre du jour**

- 1 - Investissements 2025
- 2 - Démission du 1er adjoint
- 3 - Election 1er adjoint
- 4 - Election d'un délégué SIVOS
- 5 - Election d'un délégué Territoire Energie

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente à 11 voix pour et 1 voix contre**

**1 – Investissement 2025 : Travaux d'éclairage public**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir :

Lieu : LE GUE-DE-LONGROI

Libellé : Rue de la Mairie, Impasse du Bas Parc, Rue de la Girafe, Rue de la Libération, Rue de la Porte de Chartres, Rue de la Tuilerie, Rue de Montgrand, Ruelle de la cour

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet l'installation de lampes à basse consommation de type LED.

coût estimatif HT des travaux	contribution de la collectivité* (Article L5212-26 du CGCT)		Prise en charge par TE28	
	20%	15 400 €	80%	61 600 €
77 000 €				

\*au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)

Ainsi, après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **adopte** le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- **approuve** le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

### **Investissement 2025 : Réseau d'eaux pluviales rue des Marnières**

À la suite des fortes pluies du mois d'octobre, Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de renforcer notre réseau d'eaux pluviales notamment rue des Marnières.

Le coût de ces travaux sont estimés à 27 096,00€ HT

Mr le maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 70 % soit 50 % FDI et 20% DETR

#### **PLAN DE FINANCEMENT :**

##### **Création d'un réseau d'eaux pluviales rue de Marnières**

CHARGES (coût du projet en HT)

DEVIS :

SARL GENET 27 096,00 € HT

#### **PRODUIT (Financier en €)**

##### **FINANCEMENT PUBLIC**

DETR (20 %) : 5 419,20 €

FDI (50%) : 13 548,00 €

AUTOFINANCEMENT (30 %) 8 128,80 €

---

TOTAL DES PRODUITS : 27 096,00 € HT

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire l'assemblée délibérante à l'unanimité

**Article 1** : approuve les travaux concernant le réseau d'eaux pluviales rue des Marnières pour un montant total de 27 096,00 € HT soit 29 805,60 € TTC, sous réserve de l'obtention des subventions précitées, et donne toute latitude à Monsieur le Maire pour faire les démarches de demande de subvention le plus large possible concernant le FDI et la DETR sur la base du plan de financement.

**Article 2** : sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation, d'un montant de 13 548,00 €, soit 50% du coût du projet.

**Article 3** : sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour cette réalisation, d'un montant de 5 419,20 €, soit 20 % du coût du projet.

**Article 4** : Les crédits nécessaires devront être inscrit au budget d'investissement 2025

## **2 et 3 – Démission du 1<sup>er</sup> adjoint et Élection 1<sup>er</sup> adjoint**

Mr le maire informe l'assemblée délibérante qu'il a été averti par Mr le préfet en date du 31 décembre 2024 de la démission de Mr Alain KERUZORE de son mandat de conseiller municipal et de sa fonction de 1er adjoint de la commune du Gué De Longroi, cette démission a été acceptée par Mr le préfet.

Mr le maire ne souhaite pas d'élection complémentaire, le conseil municipal approuve le souhait de Mr le maire.

A cet effet il a été décidé à l'unanimité qu'un vote à bulletin secret soit fait afin de décider du maintien ou de la suppression du poste d'adjoint.

Après en avoir délibéré à raison de 6 pour, 1 abstention et 4 contre il a été décidé la suppression du poste d'adjoint

A ce titre, il a été décidé que l'ordre du tableau s'applique et ainsi Mr PONS Louis devient premier adjoint et Mr LAYA Pascal devient deuxième adjoint.

En conséquence Mr PONS Louis nouveau premier adjoint devient conseiller communautaire suppléant

## **4 – Élection d'un délégué au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)**

Mr le maire informe l'assemblée délibérante qu'il a été averti par Mr le préfet en date du 31 décembre 2024 de la démission de Mr Alain KERUZORE de son mandat de conseiller municipal et de sa fonction de 1er adjoint de la commune du Gué De Longroi, cette démission a été acceptée par Mr le préfet.

A ce titre la démission de Mr Alain KERUZORE entraîne donc la fin de ses fonctions au sein du Syndicat intercommunal à vocation scolaires du canton d'Auneau.

A cet effet Mr LAYA Pascal a été élu à l'unanimité Délégué titulaire du Syndicat intercommunal à vocation scolaires du canton d'Auneau.

## **5 – Élection d'un délégué au Syndicat Territoire d'Énergie**

Mr le maire informe l'assemblée délibérante qu'il a été averti par Mr le préfet en date du 31 décembre 2024 de la démission de Mr Alain KERUZORE de son mandat de conseiller municipal et de sa fonction de 1er adjoint de la commune du Gué De Longroi, cette démission a été acceptée par Mr le préfet.

A ce titre la démission de Mr Alain KERUZORE entraîne donc la fin de ses fonctions au sein du Syndicat Energie Eure-et-Loir.

A cet effet Mr PONS Louis a été élu à l'unanimité Délégué titulaire du Syndicat Energie Eure-et-Loir.

Questions diverses :

Mr le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a une baisse importante de la population du Gué De Longroi qui affecte également les effectifs scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Secrétaire de séance,  
Madame Pascal LAYA

Le Maire,  
Monsieur Pascal BOUCHER,